

# Fendona<sup>®</sup> 6 SC

**Préparation biocide (TP 18)**  
**Insecticide pour l'hygiène  
publique**

*Avant toute utilisation lire  
les précautions d'emploi*

# 0,5 L

® = Marque déposée BASF 81120583FR1097

**BASF France S.A.S.**  
Division Agro  
21, chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY cedex  
Tél. 04 72 32 45 45

 **BASF**  
We create chemistry



**DEFINITION :**

**Composition :** alphaméthrine 60 g/l

**Formulation :** suspension concentrée (SC)

**Utilisation du produit :**

Traitements en hygiène publique.

**FENDONA® 6 SC** se caractérise par :

- un très large spectre d'activité,
- une bonne action de choc (action immédiate),
- un excellent effet de débusquement.

**FENDONA® 6 SC** est efficace contre les insectes rencontrés en hygiène publique, **blattes ou cafards, fourmis, araignées, punaises, tiques, puces, mouches, moustiques, mites, chenilles.**

**FENDONA® 6 SC** agit sur les insectes par contact et ingestion. Doté d'une bonne action de choc, il agit en une trentaine de minutes, entraînant leur mort dans les 14 heures. Il a également une bonne capacité à débusquer les insectes.

Sa formulation (suspension concentrée) apporte une longue persistance d'action de l'ordre de 2 mois. Retraiter en cas de nouvelles infestations sans dépasser 4 applications/an.

## CONDITIONS D'EMPLOI :

**FENDONA® 6 SC** s'applique de préférence au pulvérisateur, mais peut aussi être appliqué au pinceau sur des surfaces propres.

### Dose d'application :

Pour traiter 100 m<sup>2</sup>, la dose d'utilisation de **FENDONA® 6 SC** est de 25 ml pour 5 L d'eau. En cas de forte infestation elle sera portée à 50 ml pour 5 L d'eau.

La concentration de la solution devra être ajustée si nécessaire en fonction du mode d'application, du débit de l'appareil et du type de local à traiter.

**FENDONA® 6 SC** se met instantanément en suspension dans l'eau. Afin d'obtenir un mélange homogène, il est conseillé de verser dans un premier temps la dose adéquate de **FENDONA® 6 SC**, dans le pulvérisateur, et ensuite d'ajouter l'eau nécessaire.

Appliquer la solution avec soin sur toute la zone susceptible de servir de refuge aux insectes rampants (plinthes, placards, dessous d'évier,...) et sur les endroits fréquentés par les insectes volants (murs, encadrements de fenêtres et de portes...).

Les abords des endroits difficiles d'accès devront être traités avec un soin particulier pour créer un effet de barrage.

Afin que le produit se fixe sur les parois, traiter en deçà de la limite de ruissellement.

Bien aérer les locaux pendant le traitement, les aérer de 30 minutes à 2 heures après le traitement avant que leur réintégration soit possible.

**ATTENTION** : Les animaux ne doivent pas entrer en contact avec le produit. Les personnes non protégées doivent quitter les lieux et ne revenir que lorsque les surfaces traitées sont sèches.

#### **PRECAUTIONS D'EMPLOI :**

- Pendant l'utilisation, porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Immédiatement après l'application, nettoyer le matériel de pulvérisation, à l'eau.
- Changer de vêtements et se rincer le visage et les mains à l'eau savonneuse.
- Conserver le produit uniquement dans le récipient d'origine, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais. Séparer des bases fortes.
- Ce produit peut-être corrosif pour les métaux (acier doux et étain). Veillez à ce qu'il ne soit pas en contact avec des bases fortes ou des agents oxydants.

### **Premiers secours :**

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation : sortir le patient de l'atmosphère toxique. En cas de troubles respiratoires, contacter le SAMU ou un centre antipoison 01.40.05.48.48 sans délai.

Après contact avec la peau : laver longuement avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux : laver à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Appeler le 15 ou le centre antipoison 01.40.05.48.48 qui vous indiquera ce qu'il convient de faire. Ne pas faire vomir sans un avis médical.

Traitement : traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

### **ELIMINATION DES EMBALLAGES :**

Les emballages vides doivent être rincés à l'eau claire et l'eau de rinçage doit être versée dans la cuve du pulvérisateur.

Les eaux de nettoyage et les emballages vides ou non doivent être éliminés en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Il est interdit de réutiliser les emballages vides.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

**IMPORTANT :**

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon les bonnes pratiques de l'hygiène publique professionnelle, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant vos chantiers. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine.

N° de lot et date de fabrication : voir sur le bidon.

Date de péremption : 3 ans à partir de la date de fabrication.

® = Marque déposée BASF